

PLAN GENERAL D'AFFECTATION ZONES

1:2000

MORGES, LE 14 JUIN 1985
MORGES, LE 20 MARS 1987

BUREAU D'ETUDES
GUESSAZ ET BINER
INGENIEURS S.P.A.
GEOMETRES OFFICIELS
1110 MORGES

APPROUVE PAR LE MUNICIPALITE DANS SES SEANCES
DES 4.6.1985 ET 10.12.1987
LA VICE-PRÉSIDENTE LE SECRÉTAIRE

PLAN DÉPOSÉ AU BUREAU MUNICIPAL POUR ÊTRE SOUMIS À
L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 7.2.1986 AU 10.3.1986
ET DU 6.11.1987 AU 10.12.1987
LA VICE-PRÉSIDENTE LE SECRÉTAIRE

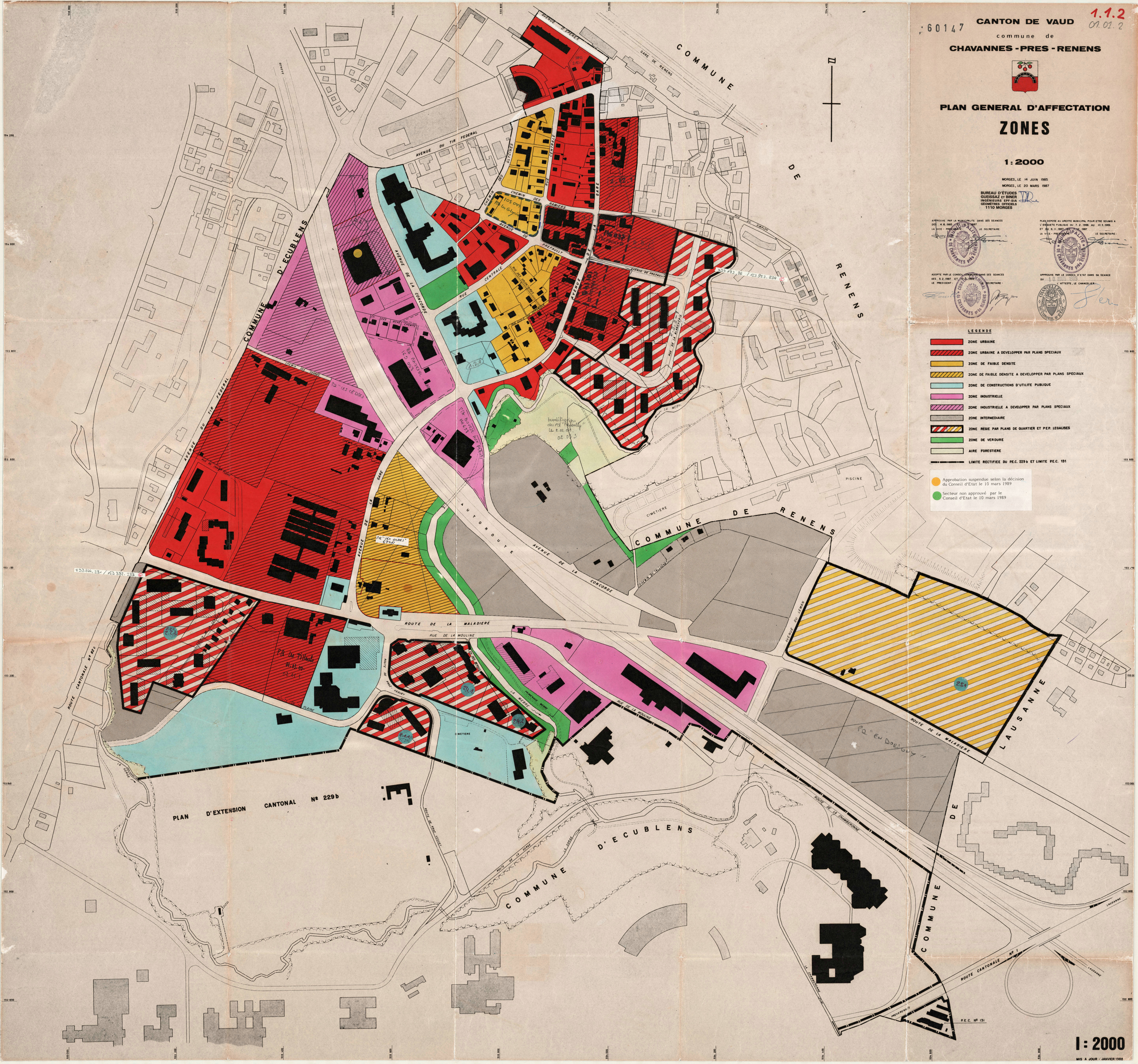
ADOPTÉ PAR LE CONSEIL COMMUNAL DANS SES SEANCES
DES 5.2.1987 ET 10.3.1987
LE PRÉSIDENT LE SECRÉTAIRE

APPROUVE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT DANS SA SEANCE
DU 10.3.1989
L'ATTESTE, LE CHANCELIER

LEGENDE

- ZONE URBAINE
- ZONE URBAINE A DEVELOPPER PAR PLANS SPECIAUX
- ZONE DE FAIBLE DENSITE
- ZONE DE FAIBLE DENSITE A DEVELOPPER PAR PLANS SPECIAUX
- ZONE DE CONSTRUCTIONS D'UTILITE PUBLIQUE
- ZONE INDUSTRIELLE
- ZONE INDUSTRIELLE A DEVELOPPER PAR PLANS SPECIAUX
- ZONE INTERMEDIAIRE
- ZONE REGIE PAR PLANS DE QUARTIER ET PER. LEGALISES
- ZONE DE VERDURE
- AIRE FORESTIERE
- LIMITE RECTIFIEE DU REC. 229 ET LIMITE REC. 191

● Approbation suspendue selon la décision
du Conseil d'Etat le 10 mars 1989
● Secteur non approuvé par le
Conseil d'Etat le 10 mars 1989



PLAN D'EXTENSION CANTONALE N° 229b